

Locations de Salle

Tarifs au 1^{er} juillet 2018:

Les tarifs étant susceptibles d'être réévalués le 1^{er} Juillet de chaque année, le tarif applicable sera celui de la date de la location.

FOYER COMMUNAL		Extérieur à Vieille-Chapelle		Habitant et agent de Vieille-Chapelle	
Sans chauffage	Avec chauffage	Sans chauffage	Avec chauffage	Sans chauffage	Avec chauffage
Repas froid	300,00 €	350,00 €		190,00 €	
Accompte à la réservation	150,00 €	175,00 €		95,00 €	
Repas chaud	400,00 €	500,00 €		270,00 €	

Acompte à la réservation

200,00 €	250,00 €	135,00 €	175,00 €
----------	----------	----------	----------

Salle Storet

Habitant et agent de Vieille-Chapelle

Sans chauffage

Avec chauffage

Locations des salles

1 journée	50,00 €	70,00 €
Accompte à la réservation	25,00 €	35,00 €

ESPACE AVENIR

Extérieur à Vieille-Chapelle

Habitant et agent de Vieille-Chapelle

Sans chauffage	Avec chauffage	Sans chauffage	Avec chauffage
Repas froid	350,00 €	450,00 €	250,00 €
Acompte à la réservation	175,00 €	225,00 €	125,00 €
Repas chaud	480,00 €	600,00 €	330,00 €
Acompte à la réservation	240,00 €	300,00 €	165,00 €

Caution Foyer ou Espace Avenir : 250 € 00

Caution Nettoyage : 80 € 00

Caution pour l'absence de tri des poubelles (2 salles) : 80 € 00

Assurance obligatoire de la part du locataire

Tarif chauffage obligatoire du 01^{er} Novembre au 31 Mars

En cas de désistement tardif ou non justifié de la location d'une salle, un montant forfaitaire de 50€ pour le foyer sera retenu sur le montant remboursé pour frais de dossier et pour palier à l'absence de location.

Toute demande d'option de chauffage ou de vaisselle supplémentaire effectuée le vendredi après 16h30 sera facturée 50€.

Toute demande de démontage/remontage de la scène de l'Espace Avenir sera facturée 100€.

Toutes les pièces à joindre au contrat de location doivent être déposées en Mairie au moins deux mois avant la date de la location. Dans le cas contraire sera appliqué le tarif -extérieur-.

La demande de prêt est à faire en mairie au plus tôt pour assurer la disponibilité du matériel. Le retrait du matériel est prévu le vendredi après-midi après 16h, mais il est nécessaire de prendre rendez-vous

auparavant en mairie pour le retrait, ainsi que pour rapporter le matériel le mardi matin.

Attention, prévoir de venir en nombre pour transporter le matériel du lieu de stockage à votre véhicule.

Il est également possible de louer des tables rondes (10 maxi) 5 € la table pour les habitants et agents communaux de Vieille-Chapelle et 10€ 00 pour les extérieurs, montée et démontée par le personnel communal, uniquement pour une location au Foyer communal ou à l'Espace Avenir. (Règlement en espèces ou par chèque à l'ordre du Trésor Public).

Le chapiteau communal (5x12 m) est proposé à la location uniquement pour les habitants de Vieille Chapelle au tarif de 250€ accompagné d'une caution de 500€ (Règlement en espèces ou par chèque à libeller à l'ordre du Trésor Public). Il sera monté et démonté sur une demi-journée par deux employés du personnel communal qui devront être assistés de 2 personnes supplémentaires à la charge du locataire.